



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## DELIBERATION

### N° 2012-131 du 2 octobre 2012

**OBJET : Création d'un poste de chargé de mission SCOT  
- Transports / Convention avec la région Provence-  
Alpes-Côte d'Azur**

*Rapporteur : M. le Président*

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120  
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et  
jusqu'à la délibération n° 20102-144  
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération  
n° 2012-144  
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120  
33 à partir de la délibération n° 2012-121

*M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'élaboration, approbation et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale,

**Considérant** la nécessité de relancer et de mener à bien dans les meilleurs délais l'élaboration du SCOT du Briançonnais, et l'intérêt de mener simultanément une réflexion sur la question des transports en commun sur le territoire,

**Considérant** la nécessité d'affecter spécifiquement à ces missions un agent disposant des compétences et de l'expérience voulues,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 19 juin 2012 portant création de ce poste,

**Vu** la délibération du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur en date du 18 février 2011 portant définition de la politique foncière régionale, et entendant notamment encourager la mise en œuvre des SCOT en participant à la création de postes de chargés de mission de développement local,

**Vu** l'avis favorable de la commission Développement économique et aménagement du territoire en date du 12 septembre 2012,

**Vu** l'avis favorable des membres du Bureau en date du 18 septembre 2012,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Approuve les termes de la convention ci-annexée, permettant de bénéficier d'une aide maximum de 36000 € sur 3 ans pour le recrutement d'un chargé de mission de développement local en milieu rural,
- Autorise le Président à signer cette convention avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 05 OCT. 2012

Date affichage : 09 OCT. 2012